

SERVICE DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS ASSIMILES



RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2016

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2017

Application agréée E-legale.com

004-200067437-20170705-04_05072017-DE

PRÉAMBULE

Ce rapport annuel sur les coûts de gestion et l'organisation du service public de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés répond à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est établi conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets paru au journal officiel numéro 1112 du 14 mai 2000, page 7265.

Ce rapport est destiné à l'information des élus et des usagers du service public.

Il a pour objectif de présenter :

- les résultats techniques,
- les résultats financiers.

PLAN DU PRÉSENT RAPPORT D'ACTIVITÉS

PRÉAMBULE	1
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.....	3
TRI SÉLECTIF COLLECTE ET TRAITEMENT.....	6
DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE + SERVICE ADMINISTRATIF.....	9
BILAN ANNUEL 2016	11

ANNEXES :

ANNEXE 1 – DÉTAIL COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES	12
ANNEXE 2 – DÉTAIL COLLECTE DU TRI SÉLECTIF « EMBALLAGES »	14
ANNEXE 2 – DÉTAIL COLLECTE DU TRI SÉLECTIF « VERRES »	15
ANNEXE 2 – DÉTAIL COLLECTE DU TRI SÉLECTIF « J.R.M.»	16
ANNEXE 2 – DÉTAIL COLLECTE DU TRI SÉLECTIF COMPARATIF	17
ANNEXE 3 – BILAN ACTIVITÉS DÉCHETTERIE « CARTONS »	18
ANNEXE 3 – BILAN ACTIVITÉS DÉCHETTERIE « GRAVATS»	19
ANNEXE 3 – BILAN ACTIVITÉS DÉCHETTERIE « ENCOMBRANTS»	20
ANNEXE 3 – BILAN ACTIVITÉS DÉCHETTERIE « DÉCHETS VERTS»	21
ANNEXE 3 – BILAN ACTIVITÉS DÉCHETTERIE « BROYAGE DÉCHETS VERTS »	22
ANNEXE 3 – BILAN ACTIVITÉS DÉCHETTERIE « DDM»	23
ANNEXE 4 – BILAN ACTIVITÉS COLLECTE D.E.E.E.	IMPRIME ECO SYSTEMES

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

1. INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères se réalise en régie (employés de la Communauté de Communes de Haute Bléone).

♦ **Modalités de la collecte :**

La communauté de communes de Haute Bléone assure la collecte des ordures ménagères pour les communes d'Archail, Beaujeu, Draix, La Javie, Le Brusquet, Prads Haute Bléone.

♦ **Fréquence de collecte :**

Les communes de La Javie et Le Brusquet : 2 fois par semaine

Les communes d'Archail, Draix, Beaujeu, Prads Haute Bléone : 1 fois par semaine.

Nombre d'habitants collectés :

(Chiffres donnés en fonction du recensement de la population arrêté au 14/12/2015)

Communes	Nombre d'Habitants*	Nombre Foyers Facturés
Archail	20	18
Beaujeu	146	90
Draix	98	46
La Javie	394	277
Le Brusquet	1007	500
Prads Haute Bléone	189	251
Totaux	1854	1182

* chiffres relatifs au recensement de la population ; toutes les communes comportent des résidents secondaires qui sont facturés

1.2 TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

- ♦ **Localisation des unités de traitement :**

Le dépôt des ordures ménagères est effectué au quai de transfert à DIGNE LES BAINS, Quartier Saint Christophe. Les déchets sont ensuite transportés et traités au CSDU 04 à Valensole (Alpes de Haute Provence). Ce quai de transfert est géré par le SYDEVOM depuis le 1^{er} janvier 2004.

- ♦ **Modalité de traitement :**

Le traitement est assuré par le SYDEVOM depuis le 1^{er} janvier 2004.

- ♦ **Évolution des tonnages des ordures ménagères (annexe n°1) :**

Pour l'année 2016, **407,82 tonnes** d'ordures ménagères ont été déposées au quai de transfert et traitées ; soit **219,97 kg par habitant**.

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tonnages	431,780	417,20	428,60	426,75	387,97	415,22	407,82*

*inclus : décembre 2015 et octobre 2015 – arrêt des budgets aux factures décembre 2016

2. INDICATEURS FINANCIERS

- ♦ **Modalité d'exploitation du service d'élimination :**

Le financement de la collecte et du traitement des ordures ménagères est assuré par la redevance des ordures ménagères.

- ♦ **Montant annuel global des dépenses du service de collecte des ordures ménagères :**

Le coût annuel se compose des salaires et charges sociales du personnel affecté à la collecte. Le coût annuel du véhicule comprenant le carburant, les charges d'entretien, assurance, échéance de prêt, la contribution au SYDEVOM qui comporte les coûts de traitement et transport.

♦ **Coût de collecte des ordures ménagères :**

Le coût de collecte des ordures ménagères pour la totalité du service s'élève à :

Frais de Fonctionnement	Dépenses € HT	Recettes
Personnel salaires et charges sociales	29 602,30	
Tenues vestimentaires	827,65	
Entretien et assurance du véhicule	5001,87	
Carburant véhicule	4960,71	
Prêt véhicule intérêts d'emprunt	531,40	
Téléphone portable véhicule	201,61	
Taxe à l'essieu véhicule	276,00	
Amortissement véhicules	11 007,36	
SYDEVOM traitement ordures ménagères	45 044,73	
Contribution SYDEVOM quai de transfert	5,48	
Amortissement des bacs à ordures ménagères	1 530,83	
Déplacement	00,00	
Composteur bois (vente au Sydevom)	00,00	64,00
Total coût collecte ordures ménagères	98 989,94	64,00

Soit un coût de revient à la tonne : 98 989,94/ 407,82 = 242,73 €uros HT

Soit un coût de revient par habitant : 98 989,94/ 1854 = 53,39 €uros HT

Soit un coût de revient par foyer : 98 989,94/ 1182 = 83,75 €uros HT

♦ **Bacs à ordures ménagères :**

La Communauté de Communes de Haute Bléone assure elle-même l'achat, la réparation des bacs à ordures ménagères. Les communes sont chargées de les entretenir (lavage, graissage de roues) et de maintenir les emplacements propres et dégagés lors d'intempéries.

♦ **Vérification périodique de la benne du véhicule assurant la collecte des ordures ménagères :**

Un contrat de maintenance a été signé avec la société SEMAT qui intervient trimestriellement pour la vérification de la benne.

Coût en 2016 : 915,14 €uros

♦ **Conclusion :**

On constate une nette diminution du tonnage des ordures ménagères collectées de 7,40 Tonnes en rapport à l'année 2015.

La campagne lancée par le SYDEVOM depuis quelques années au titre du compostage individuel porte ses fruits. Les composteurs sont toujours en réserve dans les locaux de la communauté de communes de haute Bléone pour la vente à 15,00 €uros pièce en matière plastique et 19,00 €uros en bois. Pour l'année 2016, 3 composteurs en plastique et 1 composteur bois ont été vendus.

TRI SÉLECTIF

COLLECTE ET TRAITEMENT

1. INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 COLLECTE DU TRI SÉLECTIF

La collecte du tri sélectif (emballages, verres, journaux) se réalise par l'intermédiaire du SYDEVOM qui traite avec l'entreprise VEOLIA pour la collecte des emballages et journaux, et l'entreprise SITA pour la collecte du verre. Des points d'apport volontaire ont été mis en place sur toutes les communes du territoire : Archail, Beaujeu, Draix, La Javie, Le Brusquet, Prads Haute Bléone. Certaines communes comportent plusieurs lieux de collecte.

Communes	Nombre de Points d'apport volontaire
Archail	1
Beaujeu	1
Draix	1
La Javie	2 + déchetterie
Le Brusquet	3
Prads Haute Bléone	2
Total	11

♦ Modalités de la collecte :

L'entreprise VEOLIA a assuré la collecte des emballages et journaux ainsi que l'entreprise SITA pour la collecte du verre. Toutefois, le SYDEVOM a repris en régie cette prestation en cours d'année 2016.

♦ Fréquence de collecte :

Les communes de La Javie et Le Brusquet : 1 fois par semaine (le mercredi).

Les communes d'Archail, Draix, Beaujeu, Prads Haute Bléone : en variante 1 fois toutes les 2 semaines, ou 1 fois par mois (par commande téléphonique lors du débordement des colonnes de tri).

1.2 TRAITEMENT DU TRI SÉLECTIF (EMBALLAGES – VERRES – JOURNAUX)

♦ Modalité de traitement :

Les entreprises VEOLIA et SITA assurent le tri et la valorisation des déchets. Le SYDEVOM reste le principal interlocuteur et mandataire du marché avec ces entreprises. Notre établissement s'en réfère au SYDEVOM pour la collecte et le suivi de la valorisation des déchets.

♦ Evolution du poids du tri sélectif :

Années	JRM */ Tonnes	Verres / Tonnes	Emballages / Tonnes
2009	29,68	52,92	17,28
2010	27,19	45,12	15,31
2011	23,66	48,44	15,88
2012	24,59	63,78	12,19
2013	23,65	44,88	16,19
2014	19,26	48,01	12,68
2015	22,69	60,41	17,26
2016	25,52	51,36	18,54

*JRM = journaux revues magazines

JRM : On constate une hausse entre 2015 et 2016 de 2,83 tonnes soit + 12,47 %

Verres : On constate une baisse entre 2015 et 2016 de 9,05 tonnes soit – 14,98 %

Emballages : On constate une hausse entre 2015 et 2016 de 1,28 tonne soit + 7,41 %.

2. INDICATEURS FINANCIERS

♦ Modalité d'exploitation du service d'élimination :

Le financement de la collecte et du traitement des déchets issus de la collecte sélective, est assuré par la redevance des ordures ménagères.

♦ Cout annuel des dépenses de la collecte des déchets issus de la collecte sélective :

Le coût se décompose en une facture mensuelle établie par le SYDEVOM en fonction du poids collecté, du tarif de la collecte et du traitement négocié par ce syndicat et l'entreprise.

♦ Coût de collecte des déchets issus de la collecte sélective (annexe 2):

	JRM	VERRES	EMBALLAGES
Coût année 2016 € HT	2 759,41	4 128,34	17 079,99

Soit un coût de revient pour l'année 2016 de : 23 967,74 €uros HT

♦ **Colonnes de tri sélectif :**

La Communauté de Communes de Haute Bléone assure elle-même l'achat. Les communes sont chargées d'entretenir et de maintenir les emplacements propres et dégagés lors d'intempéries et dépôts sauvages.

♦ **Rachat des matières :**

Le SYDEVOM est le seul interlocuteur pour le remboursement des valorisations et rachats de matières tels que le carton, le plastique...dans le cadre du contrat programme de durée ECO/EMBALLAGES.

En 2016, la Communauté de Communes de Haute Bléone a bénéficié d'un remboursement de 11 777,29 €uros concernant le rachat de matières d'années antérieures (le décompte se faisant souvent en fin d'année N par les sociétés – le SYDEVOM rembourse auprès des communautés de communes en fonction du poids réalisé).

♦ **Conclusion :**

Le coût ainsi réalisé au titre du tri sélectif se décompose ainsi :

	Dépenses € HT	Recettes € HT
Dotation aux amortissements	2 015,21	
JRM	2 759,41	
Verres	4 128,34	
Emballages	17 079,99	
Rachat de matières		11 777,29
Totaux	25 982,95	11 777,29

Coût de revient par habitant : $25\ 982,95 - 11\ 777,29 = 14\ 205,66 / 1854 = 7,66 \text{ €uros}$

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

1. INDICATEURS TECHNIQUES

Depuis le 1^{er} juillet 2005, la Communauté de Communes de Haute Bléone dispose d'une déchetterie située au Quartier de l'Ourme sur la commune de La Javie.

La déchetterie est ouverte : lundi, mercredi, samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 heures.

Un seul agent polyvalent (qui effectue également la collecte des ordures ménagères le mardi et le vendredi) exerce au sein de ce site. Un agent à temps partiel remplace l'agent titulaire lors de congés, maladie, absences...

Les déchets acceptés sont les suivants : batteries, huiles de vidange, déchets dangereux des ménages (peintures, solvants, bombes aérosols, détergents et acides, tubes fluorescents, ampoules), piles, gravats, déchets verts, encombrants, ferrailles, cartons, tous déchets munis d'équipement électrique et électronique, pneus.

En 2016 : 385,99 tonnes de déchets ont été recueillis à la déchetterie.

Poids	Déchets Verts	Broyage déchets verts	Encombrants	Gravats	Cartons	DDM*	Totaux
Tonnes	70,72	-	117,45	183,20	11,00	3,62	385,99
Coût € HT	5 484,57	1 352,60	14 834,50	2 691,40	737,45	4 389,00	29 489,52

Détail (voir annexe 3) :

*DDM : Déchets Dangereux des Ménages

3. INDICATEURS FINANCIERS

La déchetterie fonctionne en régie. Elle est gratuite pour les administrés du territoire de la Communauté de Communes de Haute Bléone et payante pour les entreprises exerçant au sein de ce même territoire.

La Communauté de Communes de Haute Bléone fait appel à la société VEOLIA pour l'enlèvement et le traitement des bennes gravats, encombrants, cartons.

La société Travaux et Environnement intervient pour l'enlèvement des bennes de déchets verts. Depuis le mois de mai 2013 l'entreprise Baptiste collecte à titre gratuit la ferraille et reverse la participation de rachat. La société Chimirec intervient depuis le mois de mai 2013 pour la collecte et le traitement des déchets dangereux ménagés. L'association COMPOST ERE de DIGNE LES BAINS intervient pour le broyage des déchets verts qui sont ensuite mis à disposition du public.

Les déchets munis d'équipement électrique et électronique (DEEE) sont stockés indépendamment des encombrants et récupérés gratuitement. Une convention de partenariat signée avec l'organisme OCAD3E

établit et gère les relations contractuelles et financières. Ce dernier garantit la continuité des enlèvements et du versement des compensations financières et procède à la désignation de l'éco-organisme chargé de l'enlèvement de ces déchets : en l'occurrence la Société VEOLIA. Cet éco organisme collecte ensuite les contributions des adhérents metteurs sur le marché, et verse à l'OCAD3E les sommes permettant de financer les compensations pour les collectivités locales (soit notre établissement) selon le barème unique national, après rémunération de la prestation au titre de l'enlèvement et de l'élimination des DEEE. (Annexe 3)

♦ **Coût de fonctionnement de la déchetterie :**

	Dépenses € HT	Recettes € HT
Prestations de services pour enlèvements et traitement déchets	29 489,52	
Personnel (salaires et charges sociales)	39 442,73	258,50
Électricité bâtiment du gardien	240,14	
Petit matériel et outillage	1 056,78	
Téléphone	752,70	
Assurance bâtiment, bennes	1 339,38	
Intérêts prêt bancaire construction	38,50	
Dotations aux amortissements	8 283,02	6 104,15
Rachats Ferrailles		3 554,08
Rachats cartons		603,00
Rachats DEEE		2 507,46
Entretien et reparations	378,50	
Annonces et insertions	1 180,80	
Totaux	82 202,07	13 027,19

SERVICE ADMINISTRATIF

1. INDICATEURS TECHNIQUES

Les bureaux de la Communauté de Communes de Haute Bléone situés au Brusquet dans les locaux de la Mairie, ainsi que les frais liés à l'emploi du service administratif qui gère le service de collecte des ordures ménagères, devraient être répartis sur le présent rapport suivant répartition entre différents budgets.

2. INDICATEURS FINANCIERS

Pour l'année 2016, la répartition des frais administratifs imputés sur le budget ordures ménagères se détaille comme suit :

Frais administratifs	230,10 €uros HT	achat fournitures
	141,84 €uros HT	Timbres
	<u>Soit un total de 371,94 € HT</u>	

BILAN ANNUEL 2016 DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS ASSIMILES

	DÉPENSES HT	RECETTES HT
Service collecte O.M.	98 989,94	64,00
Service collecte sélective	25 982,95	11 777,29
Service Déchetterie	82 202,07	13 027,19
Service administratif	371,94	
Annulations anciennes		
Redevance 2016		212 322,49
Annulations - Factures antér.	9 110,90	
Totaux	216 657,80	237 190,97

*Redevance annuelle facturée : 181,82 €uros HT/ foyer

Coût réel constaté du service pour 2016 s'élève à :

216 657,80 € / 1182 foyers = 183,30 €uros HT

Un manque à gagner de 1,48 € par redevance est constaté (soit 1 749,36 € sur l'ensemble des foyers)

ANNEXE N° 1

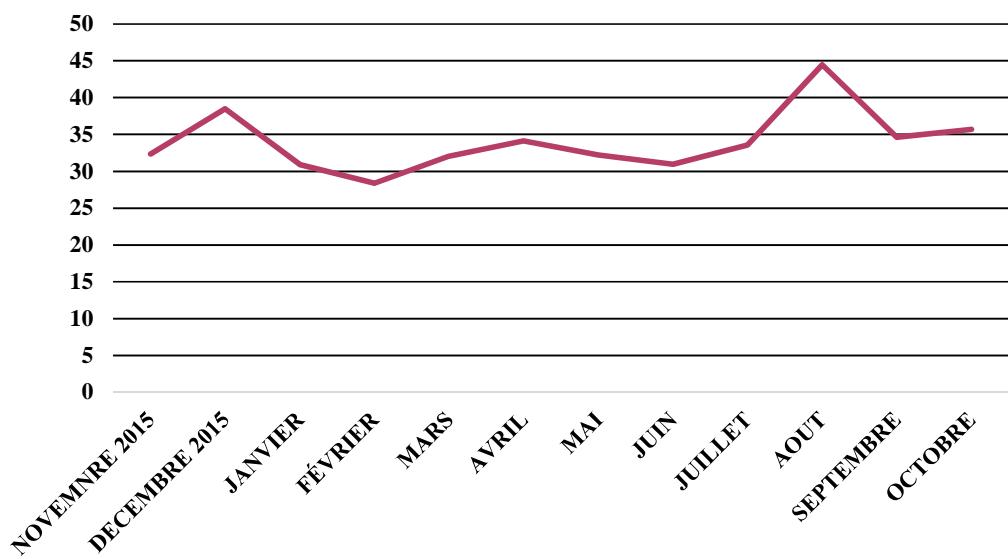
DÉTAIL COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2016

POIDS / TONNAGE

MOIS	POIDS / TONNES	COUT € HT
NOVEMBRE 2014	32,34	3 299,00
DÉCEMBRE 2014	38,50	3 927,39
JANVIER	30,91	3 469,34
FÉVRIER	28,36	3 183,13
MARS	32,04	3 596,17
AVRIL	34,14	3 827,78
MAI	32,24	3 614,75
JUIN	30,94	3 468,99
JUILLET	33,57	3 762,86
AOUT	44,44	4 981,29
SEPTEMBRE	34,66	2 885,03
OCTOBRE	35,68	4 009,03
TOTAL	407,82	45 044,73

Évolution du poids sur l'année 2016

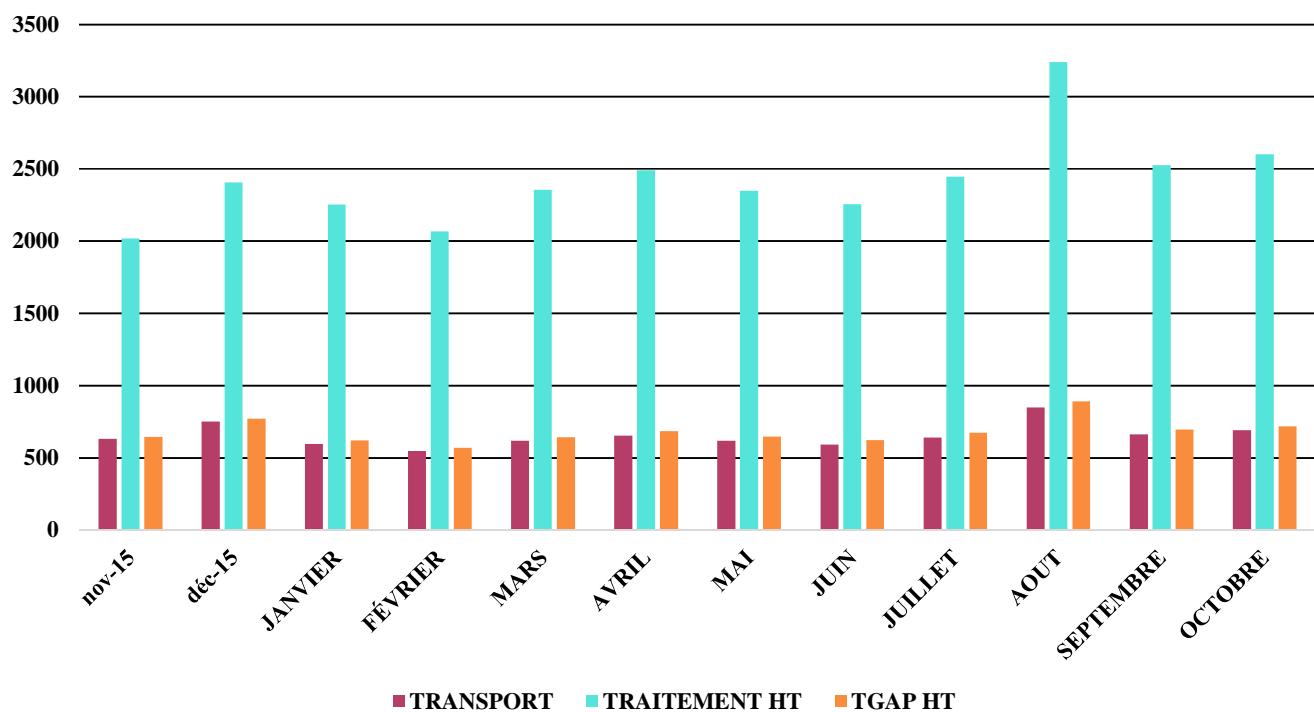
POIDS / TONNES



ANNEXE N°1

DÉTAIL COUT DES ORDURES MÉNAGÈRES 2016

MOIS	TRANSPORT HT	TRAITEMENT HT	TGAP HT	TOTAUX
NOVEMBRE 2015	631,60	2 020,60	646,80	3 299,00
DÉCEMBRE 2015	751,91	2 405,48	770,00	3 927,39
JANVIER	595,33	2 253,34	620,67	3 469,34
FÉVRIER	546,21	2 067,44	569,47	3 183,13
MARS	617,09	2 355,72	643,36	3 596,17
AVRIL	653,44	2 488,81	685,53	3 827,78
MAI	617,07	2 350,30	647,38	3 614,75
JUIN	592,19	2 255,53	621,28	3 468,99
JUILLET	641,52	2 447,25	674,09	3 762,86
AOUT	849,25	3 239,68	892,36	4 981,29
SEPTEMBRE	662,35	2 526,71	695,97	3 885,03
OCTOBRE	691,48	2 601,07	716,45	4 009,00
TOTAL	7 849,44	29 011,93	8 183,36	45 044,73



ANNEXE N°2

DÉTAIL COLLECTE SÉLECTIVE 2016

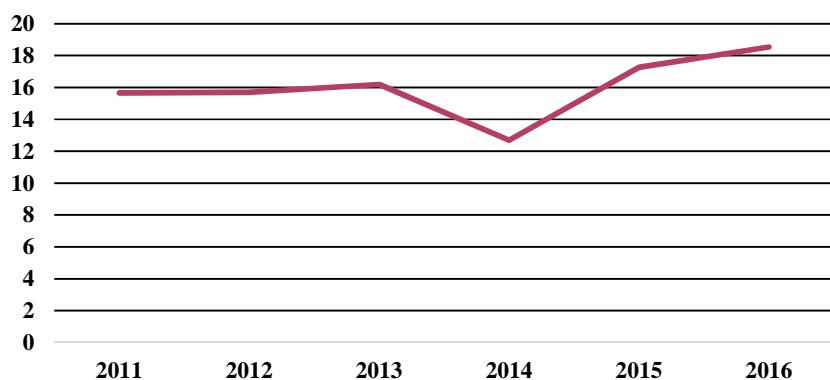
EMBALLAGES

MOIS	POIDS/TONNE	COLLECTE HT	TRAITEMENT HT	POIDS REFUS	REFUS COÛT €	TOTAUX
NOVEM. 2015	1,15	709,22	331,20	0,27	24,84	1 065,26
DÉCEM. 2015	1,68	1 036,07	483,84	0,40	36,80	1 556,71
JANVIER	1,02	629,04	293,76	0,24	22,10	944,90
FÉVRIER	1,06	646,52	304,56	0,25	22,98	974,06
MARS	1,05	640,42	301,69	0,24	22,06	964,17
AVRIL	0,91	555,03	261,64	0,22	20,22	836,89
MAI	1,19	727,09	341,91	0,29	26,65	1 095,65
JUIN	1,44	879,84	413,74	0,35	32,17	1 325,75
JUILLET	1,56	953,16	448,22	0,37	34,01	1 435,39
AOUT	1,61	983,71	462,59	0,39	35,84	1 482,14
SEPTEMBRE	1,52	928,72	436,73	0,35	32,17	1 397,62
OCTOBRE	1,52	928,72	436,73	0,35	32,17	1 397,62
NOVEMBRE	1,15	702,65	330,42	0,27	24,82	1 057,89
DÉCEMBRE	1,68	1 026,48	482,70	0,40	36,76	1 545,94
TOTAL	18,54	11 346,67	5 329,73	4,39	403,59	17 079,99

Évolution du poids sur 6 années

Années	Emballages/Poids
2011	15,65
2012	15,69
2013	16,19
2014	12,68
2015	17,26
2016	18,54

Poids / Tonnes



ANNEXE N°2

DÉTAIL COLLECTE SÉLECTIVE 2016

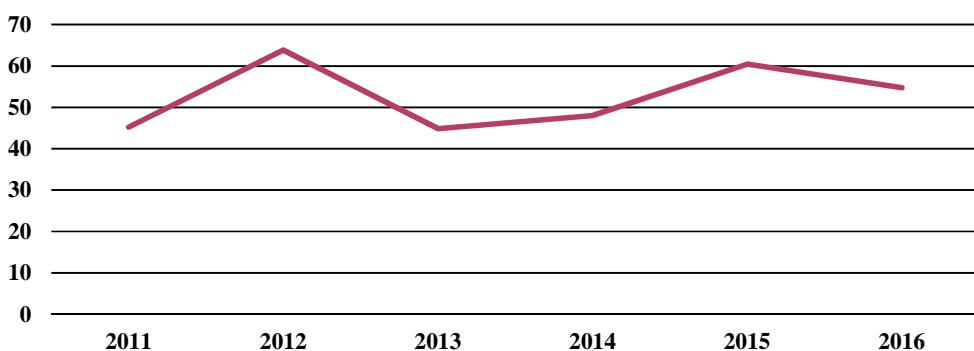
VERRES

MOIS	POIDS/TONNE	PRIX / TONNE COLLECTE + TRANSPORT
NOVEM. 2015	1,29	104,54
DÉCEM. 2015	3,36	272,29
JANVIER	6,85	555,12
FÉVRIER	4,04	323,81
MARS	2,46	197,17
AVRIL	1,96	157,09
MAI	3,96	317,59
JUIN	5,15	413,04
JUILLET	4,61	369,73
AOUT	5,49	440,30
SEPTEMBRE	2,35	188,48
OCTOBRE	8,55	685,72
NOVEMBRE	1,29	103,46
TOTAL	51,36	4 128,34

Évolution du poids sur 6 années

Années	Poids / Tonnes
2011	45,19
2012	63,78
2013	44,88
2014	48,01
2015	60,41
2016	51,36

Poids / Tonnes



ANNEXE N°2

DÉTAIL COLLECTE SÉLECTIVE 2016

JOURNAUX REVUES MAGAZINES

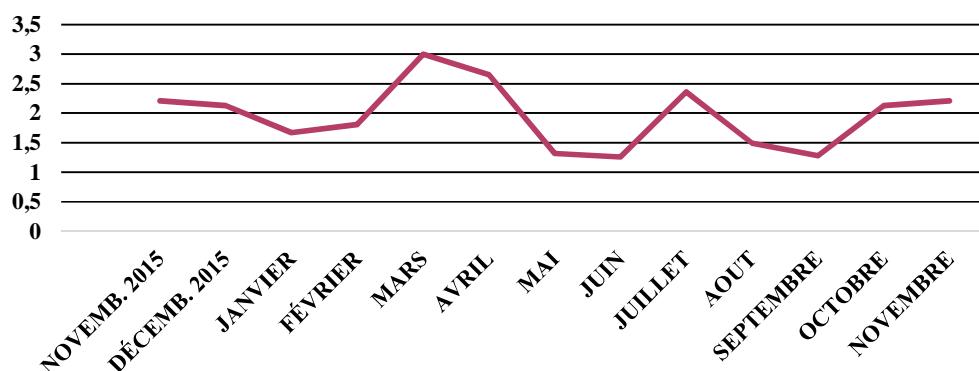
MOIS	POIDS/TONNE	COLLECTE HT	TRAITEMENT HT	TOTAUX
NOVEMB. 2015	2,21	176,42	64,09	240,51
DÉCEMB. 2015	2,13	170,04	61,77	231,81
JANVIER	1,67	133,32	48,43	181,75
FÉVRIER	1,81	142,90	52,36	195,26
MARS	3,00	236,85	86,79	323,64
AVRIL	2,65	209,22	76,66	285,88
MAI	1,32	104,28	38,19	142,47
JUIN	1,26	99,54	36,45	135,99
JUILLET	2,36	186,44	68,27	254,71
AOUT	1,49	117,71	43,11	160,82
SEPTEMBRE	1,28	101,12	37,03	138,15
OCTOBRE	2,13	168,27	61,62	229,89
NOVEMBRE	2,21	174,59	63,94	238,53
TOTAL	25,52	2 020,70	738,71	2 759,41

Coût du service : 2 759,41€

Évolution du poids sur 6 années

Années	JRM/Poids
2011	24,82
2012	24,59
2013	23,65
2014	19,26
2015	22,69
2016	25,52

POIDS/TONNE

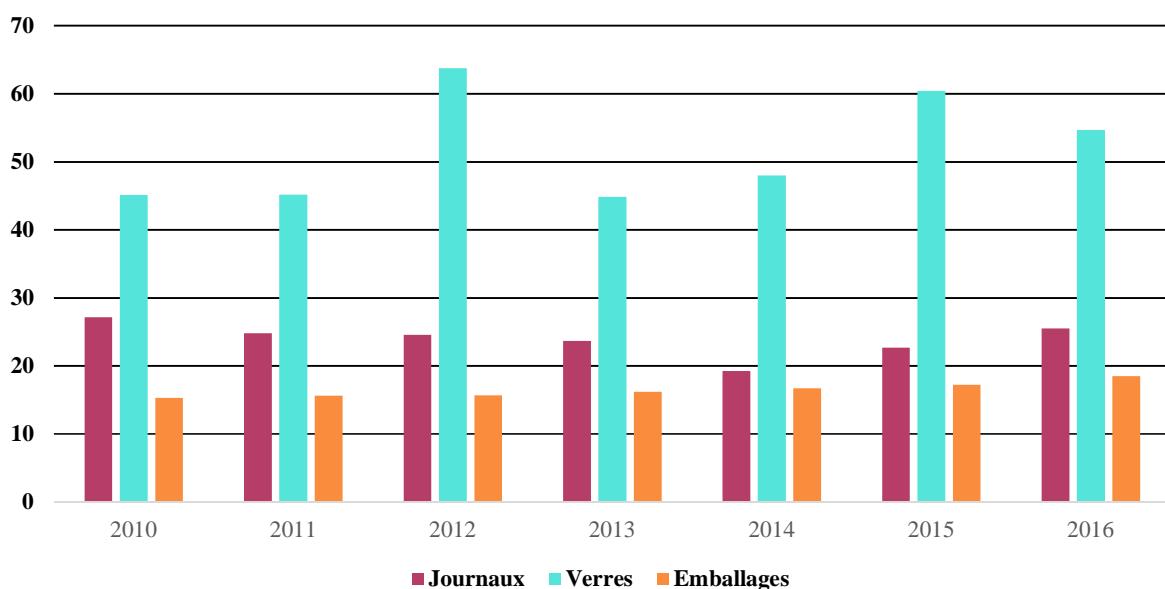


ANNEXE N°2

DÉTAIL COLLECTE SÉLECTIVE 2016 COMPARATIF POIDS SUR 7 ANNÉES

Années	Journaux / Poids / Tonnages	Verres / Poids / Tonnages	Emballages / Poids / Tonnages
2010	27,19	45,12	15,31
2011	24,82	45,19	15,65
2012	24,59	63,78	15,69
2013	23,65	44,88	16,19
2014	19,26	48,01	16,68
2015	22,69	60,41	17,26
2016	25,52	51,36	18,54
2015 à 2016	+ 12,47 %	- 14,98 %	+ 7,41 %

Poids / tonne



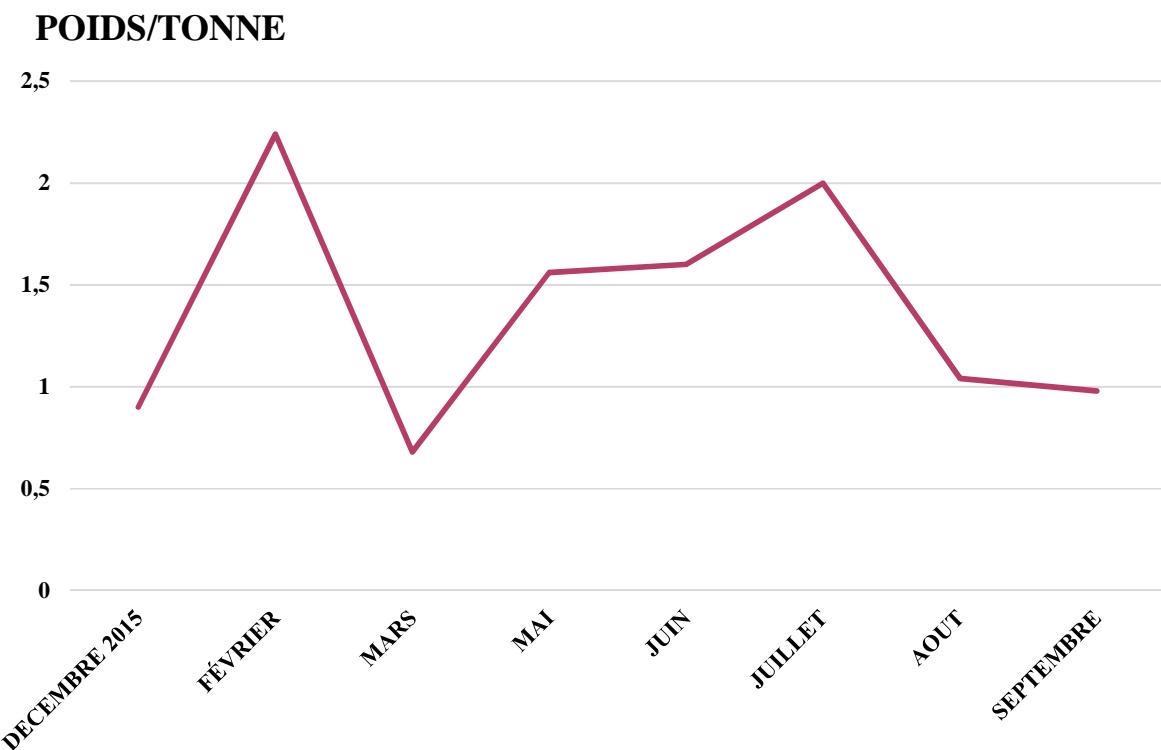
ANNEXE N°3

BILAN D'ACTIVITÉS DE LA DÉCHETTERIE

CARTONS

MOIS	POIDS/TONNE	Cout / Transport	Cout / Traitement	Totaux
DECEMBRE 2015	0,90	73,40	13,48	86,88
JANVIER	-	-	-	-
FÉVRIER	2,24	71,80	32,82	104,62
MARS	0,68	71,80	09,96	81,76
MAI	1,56	71,80	22,85	94,65
JUIN	1,60	71,80	23,44	95,24
JUILLET	2,00	71,80	29,30	101,10
AOUT	1,04	71,80	15,24	87,04
SEPTEMBRE	0,98	71,80	14,36	86,16
TOTAL	11,00	576,00	161,45	737,45

Évolution du poids sur l'année 2016



ANNEXE N°3

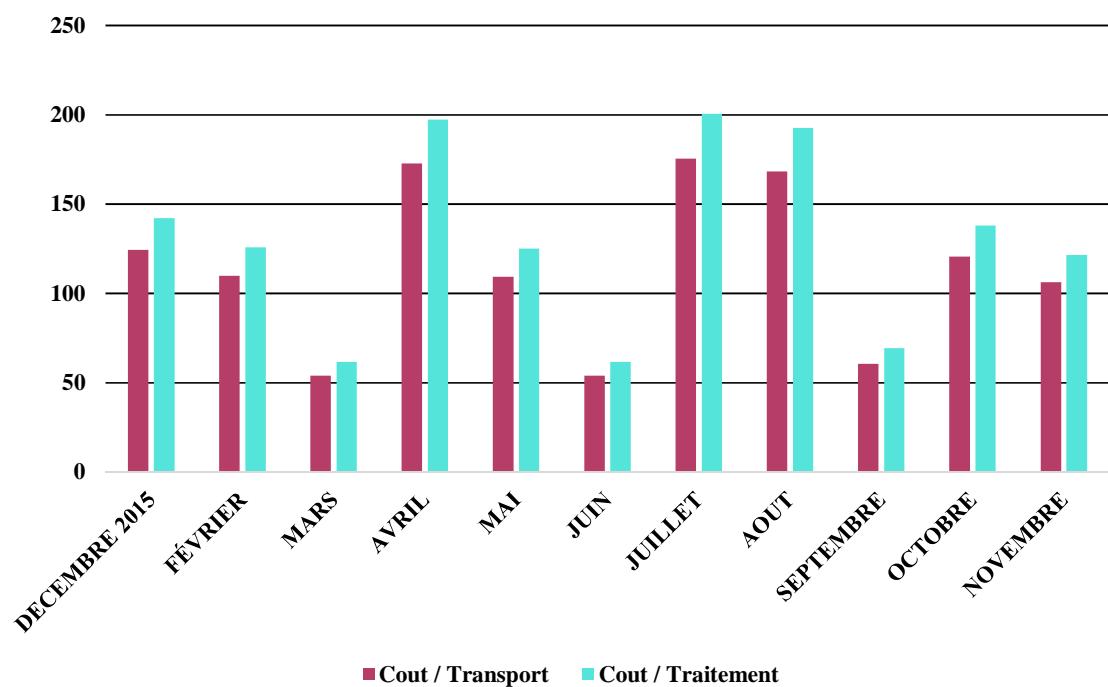
BILAN D'ACTIVITÉS DE LA DÉCHETTERIE

GRAVATS

MOIS	POIDS/TONNE	Cout / Transport	Cout / Traitement	Totaux
DECEMBRE 2015	17,80	124,42	142,22	266,64
FÉVRIER	16,08	109,99	125,75	235,74
MARS	07,88	53,90	61,62	115,52
AVRIL	25,24	172,64	197,38	370,02
MAI	16,00	109,44	125,12	234,56
JUIN	07,88	53,90	61,62	115,52
JUILLET	25,66	175,51	200,66	376,17
AOUT	24,62	168,40	192,53	360,93
SEPTEMBRE	08,86	60,60	69,29	129,89
OCTOBRE	17,64	120,66	137,94	258,60
NOVEMBRE	15,54	106,29	121,52	227,81
TOTAL	183,20	1 255,75	1 435,65	2 691,40

Évolution sur l'année 2016

Prix/€uros



ANNEXE N°3

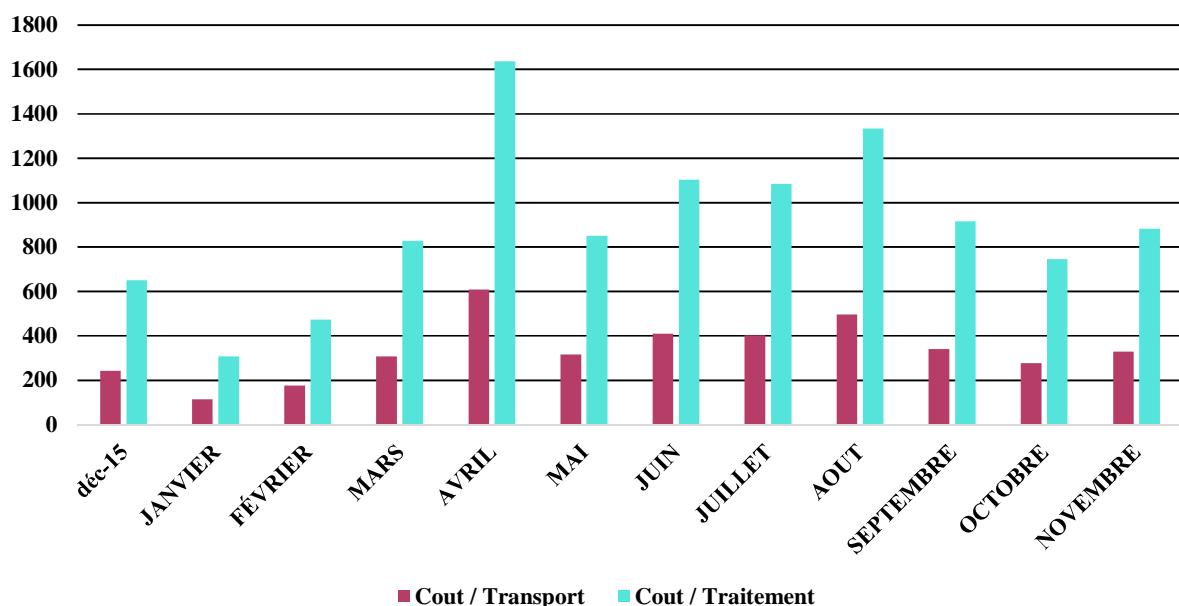
BILAN D'ACTIVITÉS DE LA DÉCHETTERIE

ENCOMBRANTS

MOIS	POIDS/TONNE	Cout / Transport	Cout / Traitement	Totaux
Décembre 2015	6,95	242,90	649,83	892,73
JANVIER	3,35	114,54	308,14	422,68
FÉVRIER	5,15	176,08	473,70	649,78
MARS	9,00	307,71	827,82	1 135,53
AVRIL	17,80	608,58	1 637,24	2 245,82
MAI	9,25	316,26	850,82	1 167,08
JUIN	12,00	410,28	1 103,76	1 514,04
JUILLET	11,80	403,44	1 085,36	1 488,80
AOUT	14,50	495,76	1 333,71	1 829,47
SEPTEMBRE	9,95	340,19	915,21	1 255,40
OCTOBRE	8,10	276,94	745,00	1 021,90
NOVEMBRE	9,60	328,22	883,01	1 211,23
TOTAL	117,45	4 020,90	6 987,28	14 834,50

Évolution sur l'année 2016

Coût / €uros



ANNEXE N°3

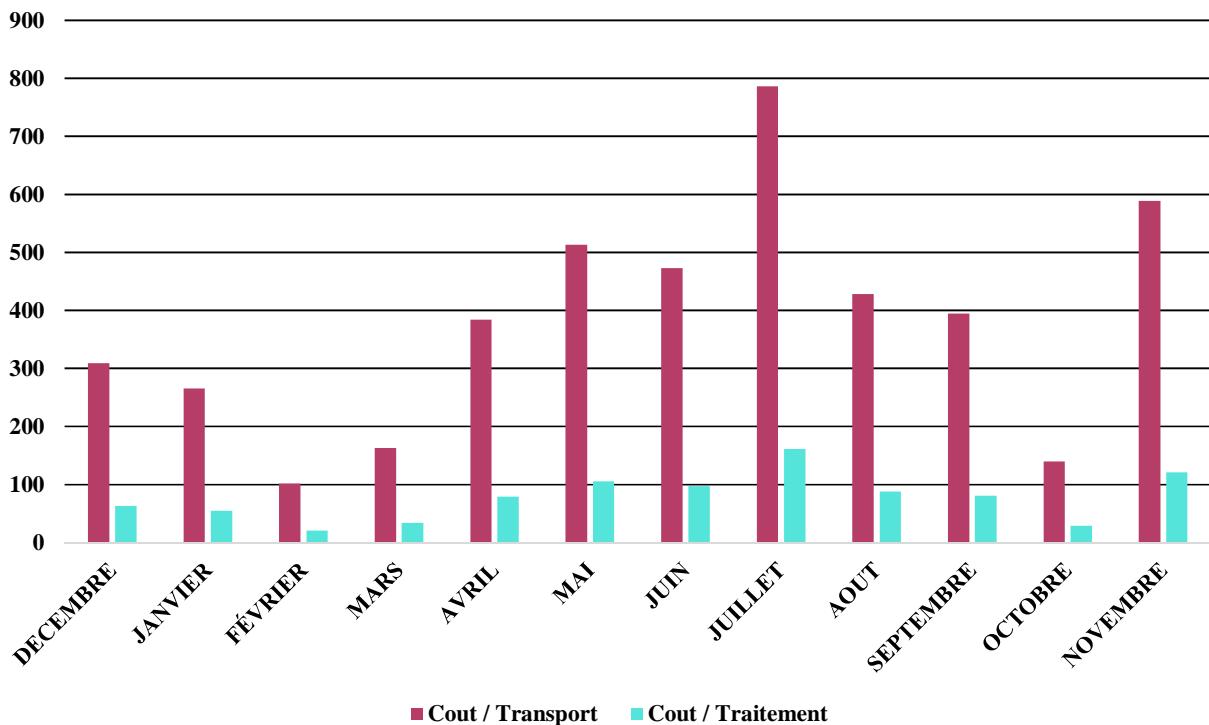
BILAN D'ACTIVITÉS DE LA DÉCHETTERIE

DÉCHETS VERTS

MOIS	POIDS/TONNE	Cout / Transport	Cout / Traitement	Totaux
DECEMBRE	4,54	309,08	63,56	372,64
JANVIER	7,80	265,51	54,60	320,11
FÉVRIER	1,50	102,12	21,00	123,12
MARS	2,40	163,39	33,60	196,99
AVRIL	5,65	384,65	79,10	463,75
MAI	7,54	513,32	105,56	618,88
JUIN	6,95	473,16	97,30	570,46
JUILLET	11,55	786,32	161,70	948,02
AOUT	6,29	428,22	88,06	516,28
SEPTEMBRE	5,80	394,87	81,20	476,07
OCTOBRE	2,05	139,56	28,70	168,26
NOVEMBRE	8,65	588,89	121,10	709,99
TOTAL	70,72	4 549,09	935,48	5 484,57

Évolution sur l'année 2016

Coût / Euros



ANNEXE N°3

BILAN D'ACTIVITÉS DE LA DÉCHETTERIE

BROYAGE DÉCHETS VERTS

MOIS	Prestation Broyage	Frais de déplacement	Total
MAI	14,40	475,00	489,40
JUIN	14,40	255,00	269,40
AOUT	14,40	255,00	269,40
NOVEMBRE	14,40	310,00	324,40
TOTAL	57,60	1 295,00	1 352,60

ANNEXE N°3

BILAN D'ACTIVITÉS DE LA DÉCHETTERIE

Déchets Dangereux des Ménages

DÉSIGNATION	POIDS / TONNES	COUT €
Réactifs acides	0,010	75,00
Bombes aérosols	0,050	350,00
Pâteux non réactifs	2,850	2 760,00
Dégraissants et solvants	0,030	129,00
Phytosanitaires	0,040	400,00
Laboratoire	0,630	600,00
Aqueux	0,010	75,00
Totaux	3,620	4389,00

Comparatif poids sur l'année 2016

